

LE PUBLICISTE.

TRIDI 13 Thermidor, an VII.

31 juillet 1799.

Combat entre les postes avancés d'Alexandrie et les austro-russes. — Bruit de la prise de Livourne. — Dispositions hostiles de Passewan-Oglou. — Mouvement rétrograde de l'archiduc Charles. — Séance de la société des jacobins. — Discours prononcé au Champ-de-Mars, par le citoyen Sieyes ; président du directoire. — Discussion sur un nouveau projet d'emprunt.

TURQUIE.

Constantinople, le 7 messidor.

La Porte a reçu la confirmation officielle de la levée du siège d'Acre, & de la retraite de Buonaparte sur Jaffa. Ce fut le 4 prairial que cette retraite eut lieu. Les troupes de Dgezzar-Pacha, renforcées par quelques corps nouvellement arrivés, se mirent en marche le 4 & le 5, pour poursuivre l'armée française. Sidney Smith fit aussi voile pour Jaffa avec plusieurs bâtimens. Le *Thésée*, qui le précédoit, éprouva le plus fâcheux accident : 60 bombes qui avoient été déposées sous la poupe, prirent feu on ne sait comment. L'explosion qui en résulta mit ce vaisseau hors de service, & tua 32 personnes, parmi lesquelles on compte le capitaine Muller, commandant du *Thésée*.

Le vaisseau anglais le *Charon*, de 44 canons, armé en flûte, & chargé de munitions de guerre, a jeté l'ancre dans ce port le 30 prairial, avec un transport de la même nation, sur lequel se trouvoient plusieurs officiers du génie, d'artillerie ; d'infanterie, ainsi que divers artistes qui sont entrés au service de la Porte.

ITALIE.

Alexandrie, le 19 messidor.

Le prince Constantin, les généraux Suwarow, Mélas, Lichtenstein, Mitrowski, Laudon & autres, se trouvent ici depuis huit jours.

C'est le général Bellegarde qui dirige les travaux du siège de notre citadelle. Les deux premières parallèles sont déjà achevées ; on a aussi pratiqué un chemin couvert d'une grande étendue. Il a été donné ordre de construire 200 échelles d'assaut, outre celles qu'on attend de Turin.

La nuit dernière, environ 200 volontaires surprirent les postes avancés de l'ennemi vers la route de Valence & le long du Tanaro : après avoir tué les premières sentinelles, ils parvinrent jusqu'à la porte de Vigna, taillèrent en pièces une grande partie de la garde, & firent environ 25 prisonniers. Le bruit que causa cette attaque nocturne ayant répandu l'alarme, les français sortirent par la porte Vigna, & firent jouer leur artillerie contre le pont ; plusieurs boulets tombèrent dans la ville, sans causer aucun dommage. L'ennemi se mit ensuite à la poursuite des volontaires ; mais à l'arrivée d'un détachement nombreux qui étoit accouru au secours de ces derniers, les français se retirèrent précipitamment derrière les palissades, et les nôtres se maintinrent dans leurs postes.

Le général russe de Rosenberg est parti d'ici pour Plaisance.

Turin, le 22 messidor.

Il partit d'ici le 18 quelques officiers qui se rendent à Aost pour y ordonner les préparatifs nécessaires à la marche de 12 mille austro-russes qui doivent se porter par Aost & le grand St-Bernard vers Genève, & protéger les opérations de l'armée de l'archiduc Charles.

On remarque depuis deux jours de grands mouvemens parmi les austro-russes ; ce qui fait présumer qu'ils ont le dessein de pénétrer incessamment sur le territoire génois.

Les Français ne cessent de faire des incursions dans les environs de Coni.

Le 19 de ce mois, les Français, sortirent de Fenestrelles dans le dessein de surprendre les austro-russes ; mais ils furent repoussés avec perte.

Venise, le 26 messidor.

On travaille jour & nuit dans notre arsenal à la construction de différens bâtimens de guerre.

Le second corps de troupes russes s'est réuni au corps du général Ott. Ce général a publié, de son quartier-général de Rubiera le 9 messidor, une proclamation où il déclare que les états du duc de Modene sont sous la protection & la garantie de S. M. impériale ; qu'en conséquence, tous les membres de la junte impériale de régence sont invités à se rassembler.

On mande de Milan que dans la nuit du 21 au 22, on y a arrêté un grand nombre d'individus.

Une lettre du camp sous Mantoue donne les détails suivans sur l'attaque qui eut lieu le 22 : « Afin de resserrer de plus en plus le blocus de la place, le général d'artillerie Kray jugea nécessaire de s'emparer de la grande tour de la porte Cêrese, dont l'artillerie empêchoit l'avancement des travaux de siège ; il chargea le général Saint-Julien de l'entreprise. Quoique la tour fût défendue par plusieurs batteries & par l'artillerie du corps de la place, nos troupes la prirent d'assaut à deux heures du matin.

Des frontieres de l'Italie, le 1^{er} thermidor.

Des lettres particulières assurent que les troupes impériales ont occupé Livourne, & qu'une autre colonne, commandée par le comte de Klenau, a pénétré, par la Carfagnano, jusqu'à Sarzane.

On n'a aucune nouvelle certaine de ce qui s'est passé du côté d'Ancone & dans le duché d'Urbain, où l'insurrection générale a dû seconder les opérations des Russes. Quelques avis disent qu'Ancone est étroitement bloquée par terre, mais qu'une partie des vaisseaux qui bloquoient cette ville par mer, a mis à la voile dans les premiers jours de ce mois pour une autre destination. Il paroît que ces vaisseaux ont

à leurs projets. Courtois se promet d'organiser bientôt une armée de mouchards & d'assassins, pour envelopper les patriotes dans une vaste conspiration. Quant à moi, j'ai long tems fixé la coupe empoisonnée de Socrate. Mes regards se portent sans cesse sur le poignard qui frappa mon frere, & rien n'a pu ébranler mon attachement aux intérêts sacrés de ma patrie. Un membre de cette réunion s'est flatté de lui rattacher l'exécration *faction d'Orléans*. Je renferme dans mon ame des vérités qui feront frémir & que j'ai peine à retenir plus long-tems. Mais je déclare que, puisqu'on m'y force, je dévoilerai cet affreux mystere d'iniquité. Je provoque ici le membre qui a osé avancer une pareille assertion; je m'offre de le pulvériser.

Un mouvement d'indignation se manifeste; tous les membres agitent leurs chapeaux, en criant : *Guerre à mort à la faction d'Orléans ! vive la république !*

Le régulateur somme le membre de se présenter à la tribune; & comme il ne paroit pas, l'ordre du jour est adopté.

Un membre. — L'ordre de tous les jours devoit être la dénonciation des voleurs & des fripons. Je demande que la commission d'instruction soit chargée de rédiger une adresse pour provoquer leur prompt punition. — Adopté.

Un autre membre fait part de plusieurs faits qui lui paroissent être les symptômes d'une violente réaction. Il assure que des cris de provocation à la royauté ont été poussés dans plusieurs quartiers de Paris.

Marchand ne révoque point en doute ces assertions; mais il ajoute que ces provocations à la royauté ont été étouffées par le peuple qui déteste la royauté.

DIRECTOIRE EXECUTIF

Extrait du discours prononcé, le 10 thermidor, au Champ-d-Mars, par le cit. Sizyes, président du directoire.

Citoyens, nous célébrons aujourd'hui la fête de la liberté. Tout ce qui a été conçu & exécuté pour elle, doit en ce moment se retracer à notre souvenir; & les travaux précurseurs de la philosophie, qui luttèrent avec tant de constance contre une multitude de préjugés; & les travaux plus immédiats de quelques hommes, citoyens avant même qu'ils eussent une patrie, qui, vers l'époque de 89, réveillèrent dans le cœur des Français le sentiment presque éteint des droits de la nation; & les efforts généreux, les conceptions créatrices de cette première assemblée nationale, dont les erreurs ne peuvent effacer les immenses services, & qui par-là s'est assuré à jamais les fureurs de tous les ennemis de la révolution; & l'énergie si ardente, si féconde, des assemblées suivantes, qui, profitant à-la-fois de l'impulsion donnée, d'une nouvelle force éivique, des fautes, des vertus, des malheurs, des lumières, fondèrent enfin la constitution républicaine où s'est réfugiée la liberté française; & le dévouement d'autant plus méritant qu'il étoit plus obscur, de ce grand nombre de bons citoyens toujours prêts à l'appel de la patrie, qui constamment ont fait pour elle les plus grands sacrifices, sans se croire le droit d'en occuper le public, & sur-tout de le menacer de leur civisme; & cette gloire sans usage des armées françaises, qui toujours grandes, toujours infatigables, ont imposé l'admiration, jusques dans leurs revers, à toutes les puissances de l'Europe. Tant de faits, tant de prodiges vivront éternellement dans la mémoire des hommes!

Elle y vivra aussi la victoire remportée sur la longue & sanglante tyrannie dont ce jour nous rappelle plus particulièrement la chute. Quelle leçon? des hommes sans génie, mais non sans audace, avoient puisé dans le nom seul de la liberté qu'ils profanoient, une force incompréhensible, un pouvoir monstrueux qui n'eût jamais de modèle, & (je le jure par la république) qui n'aura jamais de retour! Toujours jaloux, toujours cruels, ils ne voyoient dans les talens, dans les vertus généreuses, dans toutes les affections naturelles que des crimes dignes de mort. Non moins insensés que féroces, ils créoient les obstacles, détruisoient les moyens, irritoient ensuite des résistances, & punissoient la France de leur incapacité à gouverner. Redoutables sur-tout aux amis éprouvés de la liberté, ils firent périr sous le fer des bourreaux ou succomber sous leurs propres douleurs tant de républicains si purs, si éclairés, si magnanimes, dont la patrie doit conserver à jamais le deuil. Ils furent ainsi les fléaux, les dévastateurs impitoyables de la république, dont ils osèrent se proclamer les sauveurs.

Ces tyrans furent renversés le 9 thermidor. Honneur donc à cette journée mémorable! Nul Français ne pourra l'abjurer sans honte. Honneur à la convention nationale, qui brisant tout-à-coup ses fers, ressuscita la liberté pour tous!

Mais aussi opprobre ineffaçable à ces hommes qui, abusant cruellement d'une victoire bientôt dénaturée, se hâterent de proscrire ceux-là même qui, au péril de leurs jours, leur avoient rendu la liberté & la vie! Opprobre à ces lâches persécuteurs qui, à l'aide

de quelques mots échangés dans le terrible vocabulaire de la calomnie, substituèrent avec une facilité si effrayante une tyrannie nouvelle à la tyrannie qu'on venoit d'abattre!

Il est donc des hommes qu'aucune justice ne touche, qu'aucun bienfait n'attendrit, qu'aucune indulgence ne désarme; des hommes qui, relevés à peine de l'oppression sous laquelle ils gémissent, se hâtent d'armer leur langue d'une calomnie, & leurs mains d'un poignard contre les libérateurs qu'ils invoquoient la veille! Et puis cette douloureuse réflexion ne s'applique qu'aux tems passés!

Ainsi, nous avons vu ternir l'éclat des plus belles journées de la révolution; & les amis de la liberté ont été constamment froissés entre des factions diverses. Citoyens, ces tems calamiteux ne se reproduiront plus; vos représentans, vos magistrats doivent vous en garantir; ils sauront même prévenir jusqu'au besoin de ces crises qui ébranlent toujours ce qu'elles réparent. Notre situation actuelle présente des difficultés, sans doute, mais qu'on se plait mal-à-propos à exagérer. Les espérances de la haine & les tristes calculs de la peur seront trompés; car nos forces sont supérieures à nos dangers. Nos revers passagers sont un retard & non une défaite. Nos armées ont su conserver intact le territoire de la république; elles se renforcent, en ce moment, de cette jeunesse brillante & valeureuse, nouvel espoir de la patrie. Allez, jeunes conscrits, rejoignez vos devanciers dans la carrière de la gloire. Ici, nous veillerons sur vos familles: qu'aucune alarme sur les objets de vos affections n'arrête l'essor de votre courage! Nous détestons autant que vous tout ce qui est contraire au bon ordre & à la tranquillité du citoyen. Plus de vengeance illégale; mais l'action calme & ferme de la loi: plus de réaction quelconque; le gouvernement existe pour la justice, comme vous pour la victoire. Il connoit son devoir; il veut le remplir. *Vive la république!*

Ce discours a été interrompu & suivi par de justes & nombreux applaudissemens. Ils retentiront dans la France entière, & y rendront l'espérance aux amis éclairés de la république.

CORPS LEGISLATIF

CONSEIL DES CINQ CENTS

Séance du 12 thermidor

Après la lecture de la correspondance, qui contient un grand nombre d'adresses de félicitation sur la journée du 30 prairial, le conseil reçoit un message, par lequel le conseil des anciens annonce qu'il n'a pas approuvé la résolution relative à la perception de l'emprunt de 100 millions.

Doche-Delille expose combien les circonstances où nous nous trouvons, rendent urgente une nouvelle mesure pour la perception de cet emprunt, & témoigne ses regrets qu'on n'ait pas adopté celle qui tendoit à faire payer un à-compte provisoire; il croit qu'il faut y revenir & demande le renvoi à une commission.

La commission existe, crie-t-on!

Non; non, une commission spéciale, crient d'autres voix.

Garau — Plusieurs de nos collègues ont des projets; je demande qu'ils soient entendus; si quelqu'un de ces projets satisfait le conseil, il pourra être adopté sur-le-champ.

La proposition de Garau est adoptée; en conséquence, Pétiet prend la parole & présente un projet dont il demande le renvoi à la commission qui sera nommée, & dont voici les dispositions principales:

Créer des actions de l'emprunt de 1000 francs, & des demi-actions de 500 francs; y attacher un intérêt annuel de 5 pour cent, & affecter exclusivement au paiement des intérêts & du capital le produit des postes.

Excepter de l'emprunt, pour les communes de 200 mille âmes & plus, ceux qui ne seroient pas censés jouir d'un revenu de 1500 francs; pour les communes de 200 mille, jusqu'à 50 mille âmes, ceux dont le revenu ne s'éleveroit pas à 1000 francs; pour les communes de 50 à 10,000 âmes, ceux dont le revenu ne seroit pas de plus de 800 francs; & pour les campagnes, les revenus moindres de 500 francs.

Le conseil ordonne l'impression & le renvoi.

Bonnaire (du Cher) à la parole. Le projet qu'on vient de vous présenter, dit-il, foudroieroit encore une classe de

la société, qui déjà n'est que trop foulée, celle des propriétaires, tandis que votre principal objet doit être d'atteindre les vampires publics, les voleurs, tous ceux qui se sont enrichis à la révolution, tous ces hommes qui jouissent d'une fortune scandaleuse, & auxquels il faut faire rendre gorge. Le projet de résolution que vous avez adopté avoit deux objets : j'eusse désiré qu'on les séparât, & je le demande encore. Le premier concernoit la taxe à imposer à raison des contributions; le second, le jury à former pour examiner & imposer les grandes fortunes. Le premier ne peut être trop médité; le second ne sauroit être trop promptement décrété. Ces fortunes colossales ne sauroient être atteintes par l'arbitraire d'un jury. Je propose au conseil de renvoyer la première partie à l'examen d'une commission, & de se prononcer pour la seconde.

Petiet déclare qu'il est de l'avis de Bonaire; mais il n'a pas cru devoir faire entrer dans un projet général de loi une disposition qui est en quelque sorte une peine contre les voleurs publics & les fortunes illicites.

Lacué insiste aussi sur la nécessité d'une mesure provisoire, & présente quelques vues, qui sont également renvoyées à la commission.

Saint-Horent regrette que la discussion qui a eu lieu aux anciens puisse prêter quelque arme à la malveillance: il pense qu'il faut persister dans la mesure des cotisations progressives pour que les impôts ne pesent que sur les gens aisés.

Plusieurs voix. — Oui, oui!

Saint-Horent ajoute qu'il faut mettre les grenadiers de la fortune à l'avant-garde de perception de l'emprunt.

Poulain-Grandpré pense également que la progression & les jurys, quelque critique qu'on en ait pu faire aux anciens, sont le seul moyen d'atteindre les fortunes scandaleuses, qui sont celles que les impôts indiquent le moins; & après tout, dit-il, on ne peut prendre de l'argent que là où il y en a.

Groscaud-Dorimond propose, comme une mesure propre à atteindre bien des fortunes cachées, d'exiger que tous les actes sous seing-privé, au-dessus de 100 francs, soient enregistrés dans l'espace d'un mois.

Thiessé convient avec Poulain-Grandpré qu'on ne peut prendre de l'argent que là où il y en a: mais, ajoute-t-il, il est des mesures qu'il faut se garder de trop presser, sans quoi vous nuiriez à l'intérêt particulier sans servir l'intérêt public. Quelquefois en croyant ne frapper que le riche, on ne frappe que le pauvre. C'est le riche qui fait travailler le pauvre, & qui alimente l'industrie; déjà l'effroi est répandu, & beaucoup d'infortunés ne savent que faire de leur industrie, de leurs bras.

Garau. — Moi aussi, je demande le renvoi à une commission; aller trop vite n'est pas toujours le moyen d'atteindre le but. Mais ne croyez pas que ce soit l'effroi qui ait fait arrêter des travaux; c'est une combinaison perfide. (murmures). Oui, c'est l'effet de l'intelligence qui regne parmi les ennemis de la liberté. Vous ne leur demanderiez qu'un écu, qu'ils feroient les pauvres.

L'on a rejeté aux anciens le projet d'emprunt, parce qu'il étoit progressif.

Non, s'écrient un grand nombre de voix.

Garau. — La loi est formelle; elle veut qu'il soit progressif. Cette loi a été faite avec le concours des anciens. N'y a-t-il donc pas contradiction à rejeter le projet, à raison de la progression? (Des murmures interrompent l'orateur). Je parlerai, s'écrie Garau, car je dis la vérité: oui, l'on a demandé l'impression à six exemplaires, pour prouver à la

France qu'on ne vouloit pas d'emprunt progressif. (Les murmures éclatent de nouveau).

Garau. — Je demande que la commission ne s'écarte pas de la progression.

Lesage-Sénault. — Appuyé.

Garau. — Ce sont les voleurs, les vampires qui répandent l'alarme, parce qu'on veut les atteindre.

Petiet dit que les alarmes sont venues de ce qu'on a craint que les jurys n'imposassent des taxes exorbitantes; le moyen est facile, c'est de déterminer un *maximum*.

Louvet demande la parole pour un fait. — Le rapporteur des anciens a dit qu'un impôt progressif seroit rejeté aux anciens, & n'auroit pas été voté aux cinq-cents; mais comme il s'agit d'un emprunt, la difficulté n'est pas la même.

Ce n'est pas du rapporteur que j'ai parlé, dit Garau, mais d'un membre des anciens.

Destrem expose que ce n'est pas à cause de la progression ni des jurys, que la résolution a été rejetée, mais à cause de la latitude accordée aux jurys. Il est de l'avis d'un *maximum* qui pourroit être d'une année de revenu.

Jourdan, pour appuyer la nécessité d'une mesure promptement prise, lit une lettre d'un officier de l'armée du Rhin, qui annonce que la détresse est extrême dans les armées; elles ont été jusqu'à trois jours sans pain.

Le conseil renvoie le tout à une commission qui fera son rapport demain; il aura pour base les jurys & les cotisations progressives.

Un membre fait arrêter qu'une commission examinera Liège, qui a tant souffert pour la liberté & la cause des Français, ne doit pas participer aux secours décrétés pour les communes ravagées par la guerre.

Après avoir tracé le tableau effrayant des dilapidations qui dévorent la république, Housset fait arrêter que, par un message, le directoire sera invité à faire connoître les fournitures et paiemens depuis le régime constitutionnel.

Le directoire demande & obtient l'autorisation de faire venir à Paris, en remplacement des troupes qui vont partir ou qui sont parties, la 19^e demi-brigade venue de Corfou, et non échangée, ainsi que les 8^e et 9^e régimens de dragon.

La commission chargée d'un travail sur l'emprunt forcé est nommée, et composée de Berlier, Doche-Delille, Lacué, Bertrand, (du Calvados), Saint-Horant, Poulain-Grandpré et Groscaud-Dorimond.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution relative au changement du serment civique, ainsi que celle qui autorise le directoire à accorder des congés à 3000 défenseurs de la fabrication des armes. — Il a rejeté, après quelque discussion, la résolution relative à la garantie de la liberté civile et politique des citoyens.

Bourse du 7 thermidor.

Rente provisoire, 2 fr. 25 c. — Tiers consol., 8 fr. — Bons $\frac{3}{4}$, 78 cent. — Bons $\frac{5}{4}$, 80 c. — Bons d'arrérages 50 f. 50 cent., 60 fr. — Action de 50 f. de la caisse de rentiers....

Mémoire de Ramel, l'un des déportés après le 18 fructidor, contenant la relation du transport & du séjour à la Guyane des 16 déportés la mort de Murinais et de Tronçon Ducoudray, l'évasion de Pichon, Barthelemy, Ramel, &c.; prix, 1 fr. 50 cent.; & 2 fr. franc de port. A Paris, chez Girard, maison des Petits-Peres, place des Victoires, côté de la Bourse.

Les mémoires des autres déportés paroîtront incessamment à la même adresse.

A. FRANÇOIS.

Détails sur nombre d'chargée d'anciens,

La garnis versaire de dit-on, de première partie finie du 27... rer; mais il nuit du 28... pas en avan... parallèle se... place: on tr... Le bomb... moncé le 27... contre elle... beaucoup d... ville. Suwar... commandan... ville, lui &... puis ce mou...

Vingt va... s'ingocr; il... Revel pour... La flotte... suite 200 v...

Dans la r... été enlevés... ments qui e... remises aux... le mandat i... affilier à ce... « Il est gé... impériale fut... tres pays du... à force ouve... sujets forcés... aux portes &... furent portés... impériale, pa... pire furent d... » On laisse... qui continue... s'accorde av... dans la nuit